DIXIEME ANNEE. — N° 3278

6 Pages — 5c

FILS SPÉCIAUX { BERLIN / LONDRES

ADRESSE PARIS (2e) : 142, Rue Montmartre

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : HUMANITÉ-PARIS

TÉLÉPHONE : GUTENBERG { 02-57 / 02-69

PUBLICITÉ ANNONCES
142, Rue Montmartre, 142

l'Humanité

JOURNAL SOCIALISTE

MARDI 8 AVRIL 1913

6 Pages — 5c

ABONNEMENTS
Sans frais dans tous les Bureaux de Poste

	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	1 MOIS
Seine et Seine-et-Oise	18 fr.	9 fr.	4 50	1 50
Départements et Colonies	21 »	10 50	5 25	1 75
Étranger Union postale	31 »	16 50	9 »	»

Directeur Politique : JEAN JAURÈS

M. de Mun et les Réserves

Pourquoi M. de Mun estime-t-il que les réservistes, même ceux des quatre plus jeunes classes, constituent une force de qualité inférieure ? Voici les raisons qu'il donne dans l'*Echo de Paris*. Je cite textuellement, comme je citerai, au fur et à mesure de ma discussion, le texte même de tous les arguments essentiels qu'il produit ou produira. M. de Mun dit donc de l'homme de réserve :

Il ne vaut pas, au moment de la mobilisation, le soldat de l'armée active. Il ne le vaut ni individuellement, ni collectivement. Il ne le vaut pas individuellement, parce qu'il a perdu l'habitude de la marche, si c'est un fantassin, du cheval, si c'est un cavalier, de la manœuvre du canon, si c'est un artilleur, tous, celle de la fatigue, et, ce qui est plus encore, de la discipline. Il ne le vaut pas collectivement, parce que les réservistes, réunis en unités de combat, n'ont pas, dès le premier jour, entre eux et avec leurs chefs, cette cohésion qui naît de l'accoutumance, de la vie commune, de la participation aux mêmes épreuves, au même labeur, cette cohésion qui soude les hommes entre eux et leur inspire la confiance mutuelle.

Cela, c'est, si j'ose dire, la psychologie du métier, facteur puissant de toutes les guerres, de la guerre moderne plus que de toutes les autres, parce que la cohésion des groupements militaires est d'autant plus nécessaire que l'intelligence et l'initiative du soldat jouent, dans l'armée, un rôle plus important.

Et moi je demande tout de suite à M. de Mun : A quel moment le ministère de la guerre, inspiré et conseillé par les grands chefs, s'est-il joué de nous ou du pays ? Est-ce maintenant, quand il déprécie les réserves pour enlever le vote de la loi de trois ans ? Est-ce hier quand il les exaltait ? M. Millerand n'est pas suspect sans doute à M. de Mun. M. Millerand a été loué par toute la réaction et par M. de Mun lui-même, pour avoir eu le sens des nécessités vitales de l'armée et avoir restauré l'esprit militaire. M. Millerand, aux applaudissements de M. de Mun et de ses amis, réunissait toutes les semaines autour de lui ses collaborateurs techniques, les chefs de ses services, et c'est après les avoir consultés qu'il agissait et qu'il parlait. Et j'oppose tout de suite à M. de Mun ce que disait des réserves M. Millerand, il y a quelques mois à peine, dans la séance de la Chambre du 18 juin 1912 :

Pour compenser votre infériorité numérique, il faut utiliser, de la façon la plus intensive, toutes vos classes de réserve. Quelle est donc leur valeur ? J'ai eu, il y a quelques semaines, l'occasion d'assister, au camp de Sissonne, à des exercices de quelques-unes de ces classes, de régiments de réserve *exclusivement composés de réservistes*. J'ai reçu les rapports d'officiers généraux qui, en d'autres camps, ont passé en revue des régiments de réserve tels que ceux que j'avais vus moi-même. L'IMPRESSION EST UNANIME ; CE SONT DES TROUPES D'UNE SOLIDITÉ ADMIRABLE et qui peuvent fournir, l'heure venue, un secours décisif, à une seule condition, c'est qu'elles soient encadrées (*Applaudissements*) ; c'est que ces forces de réserve, composées d'hommes dans la force de l'âge, qui, au bout de huit jours passés dans les rangs, ont retrouvé tout leur esprit militaire, aient, pour les guider, non seulement des lieutenants-colonels à la tête des régiments, des commandants à la tête des bataillons, des capitaines à la tête des compagnies, mais surtout, dans l'intérieur de chaque compagnie, des sous-officiers de l'active qui en constituent vraiment l'armature. Ainsi encadrées, ces troupes sont, je ne crains pas de le dire, DES TROUPES DE PREMIER ORDRE. (*Vifs applaudissements*). C'est pourquoi le vote de la loi des cadres de l'infanterie est, à nos yeux comme aux yeux de toutes les autorités militaires, la première des mesures par lesquelles il nous soit permis de répondre à un accroissement d'effectif qui nous est, à nous, impossible.

Voilà ce que disait il y a huit mois M. Millerand. Et plus récemment encore, répondant à la question que je lui adressais, il disait, dans le débat sur la loi des cadres, que les régiments exclusivement formés de réservistes partiraient *presque aussitôt* que les autres, assez tôt pour participer aux premières grandes opérations.

Et qu'on ne dise pas qu'il parlait ainsi avant le nouveau projet allemand qui accroît encore les effectifs, car c'est précisément parce que la France est hors d'état d'atteindre à l'effectif de caserne de l'Allemagne qu'elle doit utiliser au maximum ses réserves. Ce n'est pas un expédient d'un jour que proposait M. Millerand. C'est une conception organique et durable qu'il formulait. Et d'ailleurs, à quoi bon imposer au pays la charge accablante d'une troisième année de caserne, si dès maintenant et à condition d'être bien encadrées, les réserves constituent une force « de premier ordre ? »

Notez que M. Millerand parlait ainsi des régiments exclusivement composés de réservistes. Ce sont les sept dernières classes de réserve qu'il exaltait de la sorte. Et si ce qu'il dit est vrai des réservistes les plus anciens, de ceux qui ont quitté le régiment depuis plus de quatre ans, si ces hommes, sans le concours d'un seul soldat de caserne et sans l'excitation souveraine du péril national, retrouvent en huit jours l'esprit militaire, M. de Mun avouera sans doute que c'est plus vrai encore, de son propre point de vue, des réservistes les plus jeunes, de ceux qui gardent l'empreinte plus récente du régiment et qui prennent place, à côté des soldats de caserne, dans des cadres d'active fortement constitués.

Et quel sera leur élan, quelle sera leur solidité, avec quelle rapidité ils retrouveront « l'esprit militaire » identique à l'esprit national, s'ils ont la conscience de lutter pour la justice, pour la sauvegarde d'un noble pays qui veut la paix et qui résiste à l'agression ! Si M. de Mun trouve que c'est là du romantisme, qu'il s'adresse donc à M. Millerand et aux grands chefs dont à ce moment-là M. Millerand citait les rapports et invoquait le témoignage.

Oui, ce n'est pas seulement sa responsabilité personnelle que M. Millerand engageait dans ses solennelles affirmations. C'est la responsabilité de tous ses conseillers techniques, de tous les généraux, de tous les inspecteurs. C'est d'après leurs témoignages, c'est d'après leur expérience, c'est en leur nom qu'il disait à la France, il y a quelques mois :

Contre l'accroissement des effectifs allemands, le salut est pour le pays dans l'utilisation de ses réserves et ces réserves, bien encadrées, sont d'une solidité admirable. Elles sont égales à la meilleure des armées.

Et maintenant, c'est sur la foi des mêmes hommes, des mêmes grands chefs, qu'on demande à la France de revenir au service de trois ans ! C'est pour leur faire écho, c'est pour servir leurs nouveaux desseins, que M. de Mun discrédite les réserves naguère glorifiées par eux ! Ah ! oui ! nous aurons des comptes à demander à ces hommes devant le pays. Qu'ils nous disent au moins à quel moment ils se sont joués de la France. Il faut qu'ils la trompent aujourd'hui s'ils ne l'ont pas trompée hier. Il faut qu'ils l'aient trompée hier s'ils ne la trompent pas aujourd'hui. L'endormaient-ils, il y a quelques mois, dans une sécurité trompeuse ? L'égaraient-ils dans un faux chemin en lui montrant le salut, le seul salut possible dans l'utilisation et l'encadrement des réserves ? Ou la trompent-ils aujourd'hui en essayant de la précipiter par la panique dans la vieille ornière du service à long terme ? De quel droit donnent-ils au pays, dont toute la force sera dans la continuité de la pensée et de l'action, dans le sérieux de la raison, dans la vigueur et la suite de la conscience, de quel droit lui donnent-ils l'exemple et le signal de la discontinuité, de la frivolité, de l'inconsistance, si ce n'est de l'insincérité ? Ont-ils eu peur de dire la vérité à M. Millerand qui pourtant était leur homme ? Ou ont-ils eu peur d'avertir M. Etienne dont l'autorité sans doute les a éblouis ?

Mais j'ai trop de choses à dire, trop de raisons à opposer, trop de comptes à demander. Je me borne à résumer pour aujourd'hui cette première partie du débat en disant à M. de Mun : Vous qui nous prêchez la déférence, la soumission presque passive aux propositions du ministère de la guerre et de la haute armée, comment conciliez-vous ce que vous dites des réserves avec les déclarations récentes de M. Millerand s'appuyant sur les rapports des grands chefs ?

JEAN JAURÈS.

NOTES

Discutable Victoire

Il règne dans certains cercles et dans certains journaux une patriotique émotion du fait que l'acquéreur du château de Chenonceaux, M. Henri Menier — éviter les contrefaçons — est Français.

« Chenonceaux reste en France », s'écrie-t-on, sur le mode lyrique.

Hum ! courait-il donc danger de n'y plus être ? Un château comme Chenonceaux, ça ne s'emporte pas en Amérique comme une toile de Millet, ou au diable comme la Joconde ! C'est une chose fixe par nature et par destination. Et si un milliardaire yankee était sorti vainqueur du combat dont ce domaine est le prix, est-il vrai que désormais Chenonceaux eût été moins en France ?

Cela signifie-t-il qu'un Américain l'eût enclos d'infranchissables grilles, alors qu'au contraire M. Menier va généreusement en faire profiter tous les Français ? Acceptons-en l'augure et mettons qu'en effet il y ait là sujet de se réjouir.

Toutefois, M. Clément, concurrent à l'enchère, avait promis, s'il obtenait Chenonceaux, d'en faire don à la France, et M. Menier, qu'on sache, n'a pas fait même déclaration... De sorte qu'en définitive il se pourrait bien que nous eussions à perdre à cette « victoire » : M. Vanderbilt, peut-être, nous eût légué Chenonceaux, tandis qu'il y a gros à parier que M. Menier le laissera à ses enfants, ce qui est, au surplus, d'un bon père de famille.

Sans compter aussi qu'il se pourrait bien que, de ce coup, et pour payer les frais, le chocolat se mît à r'augmenter.

VICTOR SNELL.

TERRIBLE COLLISION DE TRAINS

Six Morts : cent neuf Blessés

Vienne, 7 avril. — L'express Budapest-Fiume est entré en collision ce matin avec un train de marchandises, entre les stations de Tounj et de Josipdol.

Le sleeping-car accroché en tête de l'express, derrière la locomotive, a été télescopé.

On compte 6 morts, 29 personnes grièvement blessées, 80 légèrement blessées. Les mécaniciens et les chauffeurs des deux trains ont été tués.

Les "trois années" s'en vont en guerre

LE MONTÉNÉGRO ET L'EUROPE

Après la démonstration navale, le blocus

La pression *symbolique* sur le Monténégro, par une simple démonstration navale, n'a eu d'autre effet — nous l'avons dit hier — que de permettre au roitelet de Cettigné de faire à l'Europe une leçon de droit international, leçon qui d'ailleurs est fort appréciée dans certains organes de notre presse nationaliste.

Mais l'Europe n'en est pas confondue.

Comme l'explique très bien la *Tribuna*, l'organe du gouvernement italien, les puissances n'ont point violé la neutralité, en faisant pression sur le Monténégro, pour lui faire lâcher prise. En effet, l'Europe agit non pas pour rendre service à la Turquie, à qui Scutari n'appartiendra plus, mais dans son propre intérêt, pour exécuter les décisions unanimes prises au sujet de la ville assiégée et écarter ainsi le danger d'un conflit entre les puissances.

Donc, la démonstration n'ayant pas suffi, les puissances vont organiser le blocus de la côte monténégrine.

Une dépêche de Londres nous l'apprend dans ces termes :

Londres, 7 avril. — *On croit qu'après accord entre les puissances de la Triple-Entente, les instructions envoyées au commandant anglais des forces navales devant Antivari, comportent un blocus de la côte monténégrine, si au bout d'un délai de trois jours le Monténégro n'a pas donné satisfaction à la demande des puissances.*

Ce blocus comportera l'arrêt de tous les bâtiments transportant du matériel de guerre et l'interdiction de débarquer des hommes et des munitions.

MORT DE M. CONSTANS

M. Constans, ancien ministre, ancien ambassadeur à Constantinople, est mort hier, à Paris, à l'âge de quatre-vingts ans.

Né à Béziers, le 3 mai 1833, M. Constans, après un passage dans les affaires industrielles et dans l'enseignement, se lança dans la politique après la guerre de 1870, dans le département de la Haute-Garonne.

Conseiller municipal, puis adjoint au

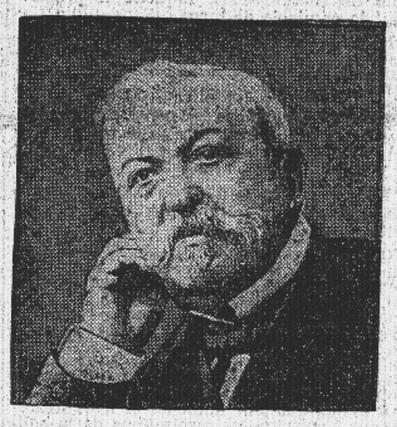

maire de Toulouse, il fut élu député de cette ville en 1876.

Il siégea dans les rangs de l'Union républicaine et, au 16 mai, combattit le maréchal de Mac-Mahon.

Il resta député de Toulouse jusqu'en 1891. Devenu ministre de l'Intérieur le 17 mai 1880, M. Constans s'acquit bientôt la réputation d'un homme « à poigne ». Ceux de nos anciens qui luttaient à cette époque dans les organisations révolutionnaires n'ont pas oublié la manière de M. Constans. Les manifestants communalistes du Père-Lachaise à cette époque lui doivent un souvenir particulier.

M. Constans resta ministre de l'Intérieur dans le cabinet Ferry. C'est lui qui prit l'initiative de remplacer le scrutin d'arrondissement par le scrutin de liste avec lequel furent faites les élections de 1885.

Envoyé en mission en Chine par le cabinet Freycinet pour obtenir des modifications au traité de Tsien-Tsin, M. Constans devint gouverneur général de l'Indo-Chine. Dans ses nouvelles fonctions, l'homme à poigne se fit encore remarquer.

Mis en demeure de choisir entre son poste de gouverneur et son mandat de député, il donna sa démission de gouverneur et redevint ministre de l'Intérieur dans le cabinet Tirard en 1889.

C'était la crise boulangiste. M. Constans combattit avec énergie le général et son parti. Sa poigne s'exerça alors contre les fauteurs de coup d'Etat. Il prononça la dissolution de la Ligue des Patriotes, décida de poursuivre les députés et sénateurs membres du Comité central boulangiste et convoqua la Haute-Cour.

Après la défaite du boulangisme, il devint en 1891 sénateur de la Haute-Garonne.

Il fut candidat à la présidence du Sénat en remplacement de M. Challemel-Lacour. Ce fut M. Loubet qui l'emporta.

En 1898, M. Constans fut nommé ambassadeur de France à Constantinople. Dans ces fonctions, il se fit le soutien de l'horrible tyrannie d'Abdul-Hamid. Il dut abandonner son poste au lendemain de la révolution turque, en 1908.

Les Armements au Reichstag

LE PARLEMENT d'empire COMMENCE LA DISCUSSION DE LA loi militaire

Ainsi le chancelier allemand affirme que l'Allemagne n'a aucune pensée agressive, qu'elle prend seulement des précautions contre la vague panslaviste qui s'enfle en Russie, contre le chauvinisme qui se réveille en France. Demain, le gouvernement français, quand il soutiendra à son tour sa loi militaire, affirmera que la France n'a aucun dessein offensif, qu'elle se garantit seulement contre la possibilité d'une agression germanique ou contre des brutalités qui seraient l'équivalent d'une agression.

Par quel paradoxe outrageant, par quel mystère d'absurdité deux gouvernements qui veulent la paix avec une sincérité évidente et égale sont-ils condamnés à armer indéfiniment l'un contre l'autre et à épuiser les peuples pour une guerre que ni l'un ni l'autre ne médite ?

Un jour viendra sans doute où les nations s'étonneront d'avoir si longtemps supporté ce régime de folie.

Et maintenant le chancelier fait savoir que l'Allemagne est résolue désormais à incorporer et à éduquer tout son contingent annuel. Ce sera le service vraiment universel. Il suit de là que l'armée de caserne de l'Allemagne va croître d'année en année, d'un mouvement continu que traduira la croissance continue de la population allemande depuis vingt années. C'est dire que, même si nous étions assez insensés pour adopter la loi de trois ans, non seulement notre effectif de caserne serait encore inférieur de 240.000 hommes à l'effectif de caserne allemand, mais cet écart irait grandissant d'année en année.

Tant que durera la stupidité de la paix sauvage, toute hérissée de fusils et bourrée d'obus, il n'y a pour la France qu'une ressource, qu'une garantie : c'est de réaliser vraiment, en sa plénitude, la nation armée. Et avec le service à long terme c'est impossible. Le retour au service de trois ans nous jetterait en une direction contraire, vers l'armée de métier vouée à l'écrasement et au désastre.

J. J.

LE DISCOURS DE M. BETHMANN-HOLLWEG

Berlin, 7 avril. — C'est aujourd'hui que s'ouvre, au Reichstag, la discussion du projet de loi sur les armements.

La salle des séances et les tribunes sont combles. On remarque dans la loge des diplomates les attachés militaires des diverses puissances.

A la table du Conseil fédéral se trouvent le chancelier, le ministre de la guerre, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, etc.

Le chancelier, M. de Bethmann-Hollweg, prend le premier la parole.

Messieurs,

Le projet de loi sur les armements qui vous est soumis demande le renforcement de la défense nationale, renforcement jugé nécessaire par toutes les autorités militaires pour assurer l'avenir de l'Allemagne.

L'armée allemande n'est pas encore aussi forte que l'accroissement de la population le permettrait

A l'heure actuelle, nous n'utilisons pas entièrement la capacité défensive de notre population. Nous appelons sous les drapeaux 280.000 hommes à peu près par an ; mais il nous serait facile d'en appeler 60.000 de plus.

Malgré les renforcements successifs que nous avons apportés à notre contingent, le développement de notre force défensive n'a pas été en rapport avec l'accroissement de la population.

Si, maintenant, une guerre éclatait, nous pourrions l'accepter avec une entière confiance, avec la certitude de la vaillance et de la bravoure de notre armée. (Vifs applaudissements.)

Mais la question qui se pose est la suivante : « Est-ce qu'il nous sera possible, à l'avenir, de continuer à nous priver des quelques dizaines de mille soldats que nous pourrions avoir sous les drapeaux ? (Très juste.)

Personne ne sait si et quand la guerre éclatera, mais tous les calculs humains permettent de prévoir qu'aucune guerre européenne n'aura lieu sans que l'Allemagne y soit engagée, et ce sera alors pour nous la lutte suprême pour l'existence. Qui prendrait la responsabilité de nous laisser aller au combat sans être aussi forts que nous pouvons l'être ? (Très juste !)

La guerre balkanique et les puissances

Cette question s'est posée à nouveau, durant ces derniers mois, avec une force toute particulière.

Dès le début de la guerre dans les Balkans, les grandes puissances se sont efforcées de localiser le conflit et aucune n'a voulu profiter de modifications territoriales. Une tension s'est produite cependant. Elle a duré des mois et contraint les puissances les plus immédiatement intéressées, l'Autriche-Hongrie et la Russie, à prendre des mesures militaires extraordinaires.

Je ne veux pas dire que nous avons été un moment tout près de la guerre ; toutefois, à diverses reprises, il a fallu que les cabinets aient pleinement conscience de leurs responsabilités pour réussir à enlever à des différences d'opinions, à des oppositions d'intérêts, l'acuité qui provoque les ruptures violentes.

L'Allemagne est résolue à faire exécuter les décisions de la réunion de Londres.

L'Europe sera reconnaissante au ministre des affaires étrangères anglais du zèle exceptionnel et de l'esprit de conciliation avec lesquels il a dirigé les conversations de Londres et a toujours su atténuer les contrastes.

L'Allemagne a une reconnaissance d'autant plus vive qu'elle sait que le but qu'elle poursuit est le même que celui de l'Angleterre.

M. DE BETHMANN-HOLLWEG

Fidèles à nos alliés, nous avons agi auprès d'eux dans un sens analogue. (Bravos.)

L'accord de l'Europe pour une solution pacifique

Sir Edward Grey a rendu publics, à la Chambre des Communes, les résultats de la Conférence des Ambassadeurs.

Il s'agit maintenant de réaliser les décisions des grandes puissances, qui veulent agir de la façon la plus énergique. Après la prise d'Andrinople, on a pu supposer que la paix serait bientôt conclue, mais il n'en a rien été. La Turquie a accepté les propositions des puissances pour la conclusion de la paix. Les réponses des Etats balkaniques, par contre, font craindre de nouvelles complications. Elles sont actuellement examinées par les puissances.

Toutes les puissances participent à la démonstration navale, à l'exception de la Russie, qui a cependant approuvé cette démonstration.

Les résolutions prises à Londres doivent être exécutées rapidement et énergiquement.

Ici, le chancelier fait une courte pause :

Dans ces conditions, continue-t-il, on trouvera une solution pacifique pour les questions encore en suspens. (*Applaudissements.*)

Les répercussions de la crise balkanique sur l'Europe

Tous ces incidents, les questions traitées à Londres, les échanges de vues entre ambassadeurs, l'attitude des grandes puissances vis-à-vis des belligérants et de ceux-ci vis-à-vis de l'Europe, tout cela démontre que les événements des Balkans touchent de très près aux relations entre les grandes puissances, et qu'il peuvent même les troubler d'une façon désastreuse.

Jusqu'à présent, c'était le problème albanais qui avait fait éclater des divergences dans les intérêts des diverses puissances.

A l'avenir, et c'est là une question de première importance, au lieu d'une Turquie européenne avec une politique passive, il s'agira de peuples nouveaux, avec une vitalité tout à fait exceptionnelle et une grande activité. (*Très juste.*)

La nouvelle puissance slave des Balkans

Nous avons intérêt à ce que cette force s'affirme dans le travail pacifique comme elle l'a fait dans la guerre. Il est à souhaiter que les Etats balkaniques traversent maintenant une période de longue paix qui les mettra dans un rapport économique étroit avec leurs voisins et avec la totalité des Etats européens. (Bravos.) Ils deviendront ainsi à leur

LE CHANCELIER allemand EXPLIQUE L'ORIGINE ET LA portée du projet

tour un facteur du progrès et de la paix de l'Europe.

Toutefois, un des résultats de cette guerre ne saurait être douteux. Si jamais il se produisait une conflagration européenne qui mette face à face les Slaves et les Germains, il serait pour nous désavantageux que la place occupée autrefois par la Turquie d'Europe dans l'équilibre des forces, fût prise maintenant en partie par des Etats slaves. Cette modification de la situation militaire et politique s'est préparée sur le continent. Maintenant qu'elle est accomplie, nous agirions sans conscience si nous ne tirions pas de ce fait ses conséquences inéluctables. (Très bien !)

L'hypothèse d'un conflit entre Slaves et Germains

Je ne dis point ceci parce que je considère comme absolument nécessaire qu'un choc se produise entre les Slaves et les Germains. (Rire parmi les socialistes.) Bien des écrivains soutiennent le point de vue opposé. C'est une entreprise dangereuse. (Très bien ! à droite et au centre.)

De telles thèses exercent une influenc suggestive par les devises qu'elle répètent à nos oreilles. Elles fécondent en quelque sorte le sol sur lequel poussent les passions égarées des peuples. (Approbations sur tous les bancs.)

L'amitié russo-allemande

Le gouvernement russe, notre grand voisin slave, entretient avec nous des rapports amicaux. (Applaudissements.) Depuis que je suis en fonction, j'ai considéré comme de mon devoir d'avoir avec le cabinet russe des relations de franchise et de confiance. (Applaudissements.)

Le cours de l'histoire, mes rapports avec les hommes d'Etat russes qui dirigent avec la volonté du tsar la politique de l'empire dans le sens de rapports amicaux envers nous, me permettent de penser que, du côté russe, on a répondu à nos efforts. (Approbation.)

Il n'y a pas, à ma connaissance, d'opposition d'intérêts entre la Russie et l'Allemagne. Les deux pays peuvent se fortifier économiquement sans que leurs routes se croisent et que leurs plans se contrarient. De bons rapports réciproques ne peuvent qu'encourager ce développement. La différence de races ne pourra pas, à elle seule, provoquer une guerre russo-allemande. (Approbation.) Nous autres, en tout cas, nous n'en prendrons pas l'initiative. Le souverain russe actuel, à ce que je crois, ne le fera pas non plus.

L'agitation panslaviste

Cependant, nous savons, et les hommes d'Etat russes le savent aussi bien que nous, que les courants panslavistes, dont Bismarck se plaignait déjà, dont il était inquiet, ont été puissamment renforcés par les victoires des Slaves des Balkans. Les milieux panslavistes ont en partie célébré les victoires bulgares comme si elles étaient les victoires de la pensée slaviste sur la pensée germanique. (Mouvements parmi les socialistes.) Je n'ai pas besoin de vous parler ici des polémiques violentes qui se sont produites entre une partie de la presse russe et une partie de la presse austro-hongroise. Elles sont connues de tous. Dans les accents passionnés des journaux de ces deux pays l'on retrouve l'écho des dispositions que, depuis des années, le problème balkanique fit naître entre l'Autriche et la Russie.

(*Voir en Dernière Heure*)

Trop d'Enfants sur les Planches
On va en restreindre le Nombre

COMMENT ON DEVIENT DANSEUSE A L'OPÉRA

(Photographie Druet.)

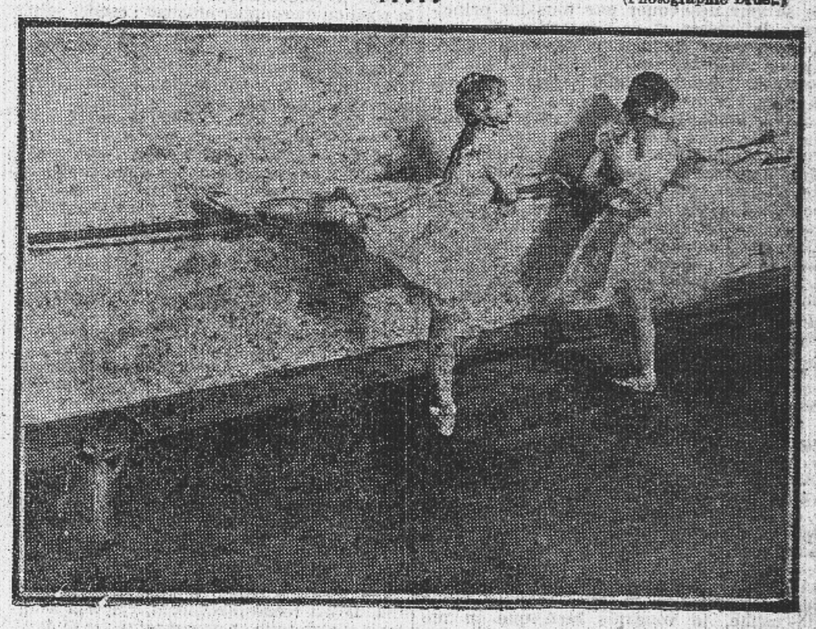

LES DANSEUSES A LA BARRE, DE DEGAS

M. Léon Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, vient de tenter, par une circulaire, de modérer l'emploi, de plus en plus fréquent, des jeunes enfants sur les scènes de théâtres ou de cafés-concerts. L'article 8 de la loi de 1892 interdit l'accès des scènes sédentaires aux enfants de moins de treize ans ; l'accès des scènes ambulantes : cirques, théâtres forains, est défendu aux enfants de moins de seize ans, sauf pourtant s'ils travaillent avec leurs parents.

Mais la loi offre une porte de sortie à ceux-là dont elle pourrait gêner les entreprises : sous condition d'en demander l'autorisation au ministre des Beaux-Arts à Paris ; aux préfets dans les départements, on peut exhiber des enfants de tout âge.

A la faveur de ce paragraphe « additionnel », l'interdiction est devenue lettre morte ; on ne demande plus l'autorisation de faire paraître en scène cinq, dix, vingt enfants : on *signifie* qu'on les emploiera, et le tour est joué. Certains ont neuf ans, dix ans, ils se déshabillent et se costument, parfois, dans des *loges communes*, en de regrettables promiscuités ; au café-concert, on ne craint pas de faire paraître de pauvres fillettes — maquillées déjà, les malheureuses ! — et de leur faire débiter ces sottises impudiques et impudentes qui sont la base du répertoire et qui acquièrent un piment spécial, un redoublement de perversité niaise, à passer par ces bouches innocentes.

Plus d'enfants au concert

Ce sont ces abus que la circulaire tente de faire disparaître : désormais, pour obtenir des enfants-acteurs ou figurants, tout directeur de théâtre devra formuler une demande particulière pour chaque pièce, et non une demande globale pour la saison, comme il faisait naguère ; il indiquera l'âge des enfants dont il réclame les services et communiquera le livret de la pièce où ils exerceront leurs talents. Du caractère de cette pièce, l'autorisation pourra dépendre. Tout enfant devra être accompagné de son père, de sa mère ou d'une personne dûment accréditée qui restera dans la loge du petit « artiste » au cours de la représentation. Une loge spéciale, dont l'accès sera interdit aux adultes, sera réservée aux enfants. Enfin, les cafés-concerts devront renoncer définitivement à l'emploi des petits prodiges.

Sans nous en exagérer la portée ni sur-

Source gallicalabs.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

tout l'efficacité, accueillons avec satisfaction cette esquisse de protection des enfants, nous qui réclamons avec tant d'insistance — mais hélas ! avec si peu de succès — la suppression du travail de nuit pour les petits : du moins ceux que cette circulaire protégera seront-ils couchés de bonne heure !

A l'Opéra

Mais certains directeurs de théâtres — et de cafés-concerts, surtout ! — qui comptent sur la grâce enfantine pour aguicher les spectateurs, ne sont pas contents. A l'Opéra, au contraire, où l'on instruit tant de petits Parisiens et de petites Parisiennes dans l'art léger de Thaïs, on approuve les dispositions protectrices.

— Elles ne troublerons nullement nos spectacles, nous déclara M. Gabion, administrateur. Nous enrôlons des enfants à partir de l'âge de huit ans, il est vrai, mais c'est dans nos classes de danse. Ces élèves étudient le matin ; le soir, ils dorment. Parfois, dans certains ouvrages, dans *Armide*, par exemple, une figuration enfantine où des rondes très simples sont nécessaires, nous faisons appel à des pupilles âgés de treize ans ou qui ne comptent guère moins. Cette apparition sur scène leur rapporte deux francs ; à moins qu'ils ne doivent se noircir le visage, se métamorphoser en nègre pour une demi-heure vaut cent sous ! Mais c'est là un emploi intermittent et, somme toute, fort rare. Nous demandons, le cas échéant, les autorisations prescrites. Et si la prohibition totale des enfants était prononcée, nous nous inclinerions sans déclarer la faillite de l'art lyrique.

La carrière des danseuses

Et cette mesure ne tarira pas le recrutement des danseuses ; que non pas ! Les demandes d'admissions sont nombreuses, aux classes de danse de l'Opéra. On fait une petite enquête sur la famille du candidat ou de la candidate, on examine l'enfant, on le soumet à la visite médicale, où il doit être reconnu assez robuste pour supporter les fatigues et leçons, car l'art de la danse s'acquiert par mille peines, par de douloureuses contraintes, par des études persévérantes et par de sévères travaux. L'apprentie entre dans la petite classe et, d'année en année, passe un examen pour pénétrer dans la classe supérieure. Un examen manqué et l'élève « redouble » sa classe. Enfin, à force d'application et de travail, vient le moment — ô jour trois fois heureux — où, sans quitter l'Opéra, de l'*Ecole* elle passe à l'*engagement*. Elle entre dans le *deuxième quadrille*, puis dans le *premier quadrille* ; elle est promue *coryphée*, puis *petit sujet*, puis *sujet*, puis *grand sujet*, puis... mais il est à peine besoin de nommer ce grade suprême de la hiérarchie des danseuses, ce maréchalat, cette principauté... elle est sacrée *étoile*. Il n'y a que deux étoiles à l'Opéra ; deux étoiles à cinquante mille francs par an !

. . . . . .

Les élèves des classes de danse, garçons et fillettes, sont instruits de matin, de huit heures à midi. L'après-midi, ils sont censés suivre les cours des écoles primaires. Beaucoup n'en font rien et se voient presque totalement privés d'instruction générale. L'Opéra demandait qu'une classe fonctionnât pour ses pupilles dans les bâtiments mêmes de l'Académie Nationale de musique. Ainsi eût-il été possible de leur donner l'enseignement professionnel en même temps que l'enseignement général. On n'a pas fait droit à cette demande — qui ne comportait que des frais très minimes — pour des causes administratives assez mesquine. C'est un projet qu'il faudrait reprendre.

Et les autres enfants ?

Et puisque l'on vient d'esquisser une protection à l'égard des enfants de théâtre, peut-être ordonnera-t-on enfin celle qu'attendent tous les gens de cœur en faveur des enfants d'usine, des petits misérables que les verreries et les usines métallurgiques emploient la nuit en leur infligeant des sévices qu'heureusement ne connaissent jamais les jeunes archanges des féeries !

— L.-M. Bonneff.

LES DÉCLARATIONS DE M. DRUMM

Une facétie de gens très ennuyés

Les interviews d'hommes politiques alsaciens que nous avons publiées depuis quelques semaines agacent considérablement nos bons journaux nationalistes. Et cela se comprend.

Poser aux champions irréconciliables des « provinces perdues », c'est une si jolie attitude, réclamer en leur nom des armements incessants, c'est un commerce si fructueux, qu'il est infiniment désagréable de se voir désavouer par tous les principaux intéressés et de s'entendre dire par tous — sans distinction de parti politique — : Vos chauvins surexcités nous assomment ! Nous voulons la paix, la paix, la paix !

M. Drumm, député démocrate de Mulhouse, m'avait tenu ce langage il y a quinze jours, comme l'abbé Wetterlé, clérical nationaliste, comme M. Kayser, comme d'autres. Peut-être l'avait fait avec un peu plus de vigueur — question de tempérament ! Aussi est-il devenu la tête de Turc sur laquelle nos patriotes furieux se sont mis à cogner.

Le *Nouvelliste d'Alsace-Lorraine*, journal de M. Wetterlé, l'a pris à partie tout spécialement. Il lui reproche, depuis deux semaines, cette phrase de son interview : « Il faudrait que vos journaux, que votre *Temps*, que votre *Matin*, qui hurlent aux armements tous les jours, il faudrait qu'ils nous f... la paix ».

Si l'on en croit l'*Alsacien-Lorrain de Paris*, M. Drumm aurait déclaré ces jours-ci à un rédacteur du *Nouvelliste* qu'il avait parlé de la presse en général et qu'il n'avait cité aucun journal en particulier.

Le *Temps* reproduisait hier cette déclaration. Et il donnait à son article ce titre adorable : « Un faux de l'*Humanité* ».

Un faux, brave canard ? En es-tu bien sûr ? Oh ! Je ne discute pas ton indiscutable compétence en cette matière. Tout de même, je voudrais bien que tu me dises qui mène en France la grande campagne patriotique. Qui donc « hurle aux armements tous les jours » ? Ne serait-ce pas le *Temps* et le *Matin* ?

Si M. Drumm déclara ne pas les avoir nominalement cités, soit. Je suis trop certain d'être en complet accord avec lui sur le fond, je suis trop certain d'avoir très exactement exprimé sa pensée — il ne le nie pas, que je sache ? — pour ne pas accepter sa « rectification » de détail.

L'importance qu'y attachent nos professionnels du patriotisme est facile à comprendre.

Le *Matin* a pour correspondant en Alsace un rédacteur du *Nouvelliste*. La feuille de Bunau se rédige pour Strasbourg, pour Colmar, pour Mulhouse chez l'abbé Wetterlé. Le deux journaux ont partie liée.

Cela explique tout ensemble pourquoi les cléricaux nationalistes d'Alsace ne veulent pas qu'on s'en prenne au *Matin* ou au *Temps* son compère, et pourquoi ni le *Matin* ni le *Temps* ne rendent honnêtement compte des manifestations démocratiques et pacifiques qui gênent les cléricaux nationalistes alsaciens.

André Morizet.

• Encre Miette •

CONTRE LE SERVICE DE TROIS ANS

La Protestation du Pays

PÉTITION POPULAIRE

contre

LE SERVICE DE 3 ANS

Demandez-nous des feuilles,

Signez-les, faites-les signer,

Renvoyez-les aussitôt.

Ne pas laisser signer deux fois la même personne, afin que ne puisse pas être suspectée la sincérité de la pétition.

Ne pas faire signer les soldats.

Ne pas oublier d'indiquer le département et la commune d'où émanent les signatures.

Ne pas faire signer au verso.

Signer à l'encre autant que possible.

Manifestations dans le Nord

A ROUBAIX

Roubaix, 7 avril. (*De notre correspondant.*) — La section roubaisienne du Parti, d'accord avec l'Union des syndicats, avait organisé samedi un grand meeting de protestation auquel plus de 2.000 personnes ont assisté.

Tour à tour Dubled, Lebas, Hubert-Rouger, Sixte-Quenin critiquèrent le projet de loi de trois ans et exposèrent le rôle du P. S. L'ordre du jour fut acclamé.

A la sortie, un cortège se forma, à la tête duquel avaient pris place Lebas, maire ; Dupré, Lepers, Debaisieux, adjoints, et tout le Conseil municipal, qui parcourut les principales rues de la ville au cri de : « A bas les trois ans ! A bas la réaction militariste ! »

A TOURCOING

Le lendemain, à la Maison du Peuple de Tourcoing, Hubert-Rouger et Sixte-Quenin donnèrent une grande réunion contre les trois ans.

L'ordre du jour fut voté dans l'enthousiasme. — L.

CHEZ LES POPULATIONS AGRICOLES DE L'AUBE

Notre camarade Léandre Nicolas, député de l'Aube, nous écrit :

Laissez-moi informer les lecteurs de l'*Humanité* du bel enthousiasme que manifestent les populations agricoles de l'Aube pour la campagne organisée contre la folie militariste, et signaler tout particulièrement la protestation de la commune de Laines-aux-Bois contre le projet de rétablissement du service de trois ans. Je ne crois pas, en effet, que le succès de notre pétition populaire puisse s'affirmer, dans aucune localité, avec plus de force que dans cette commune essentiellement agricole, puisque, sur 120 électeurs, quatre seulement n'ont pas cru devoir nous accorder leur adhésion ; j'ajoute que la pétition de Laines-aux-Bois revêt, en outre, la signature de nombreuses femmes justement inquiètes des espérances renaissantes du nationalisme et du tintamarre chauvin.

A AMIENS

Un grand meeting se tiendra jeudi soir, à Amiens, contre les trois ans.

Sous la présidence de Cleuet, assisté du citoyen Lecointe, député, notre camarade Compère-Morel prendra la parole, salle de l'Apollo.

On prévoit une formidable manifestation, l'ensemble de la population ouvrière d'Amiens étant décidé à protester avec la plus farouche énergie contre toute prolongation du service militaire.

Conscrits poursuivis

Odieuse pression d'un commissaire spécial

Aubin, 7 avril. — (*De notre correspondant particulier.*) — L'*Humanité* a signalé, il y a quelques jours, les incidents qui se sont produits au conseil de revision du canton d'Aubin. Un conscrit avait crié : « A bas l'armée ! » Mais on n'a pu immédiatement savoir quel était l'auteur du cri ; une enquête a été ouverte. Elle a été menée par le commissaire spécial de police de Decazeville d'une manière ignoble. Douze conscrits ont été entendus et pour obtenir qu'ils dénoncent leur camarade, le commissaire leur a dit qu'on les condamnerait tous les douze à un mois de prison et qu'on les enverrait aux bataillons d'Afrique.

Effrayé par ces menaces, l'un des conscrits a dénoncé un de ses camarades. Mais tous les autres sont unanimes à déclarer que ce n'est pas celui-là qui a crié. Ceux qui étaient à côté de lui affirment énergiquement qu'il est innocent. Le bruit court cependant que le parquet, se fondant sur la dénonciation obtenue par les menaces du policier, va poursuivre. Cette nouvelle produit ici une très vive impression et tout le monde réprouve l'autoritarisme du parquet et de la police. — R.

FÉDÉRATION SOCIALISTE DE LA SEINE

Carnets de Contribution A LA PROPAGANDE

Les Carnets de Contribution à la propagande *contre le service de trois ans, dont l'impression a été décidée par la* Conférence fédérale *sont dès maintenant à la disposition des groupes et des militants.*

Chaque carnet comprend 25 *tickets.*

Chaque ticket VAUT 20 CENTIMES.

Chaque carnet est vendu 5 francs.

En cas de non écoulement complet des tickets, la Fédération reprendra les invendus sous la condition qu'ils soient adhérents à la souche.

On trouvera des carnets à la Fédération de la Seine, 49, *rue de Bretagne, de* 6 *heures à* 8 *heures du soir, et à l'*Humanité, 142, *rue Montmartre, de* 9 *heures du matin à minuit.*

ENCORE LES SOURCIERS A L'ACADÉMIE

Leur Secret serait dans leurs Poumons

Depuis que l'Académie des Sciences a entrepris de mettre à nu le mystère des sourciers et de leur baguette, les hypothèses les plus diverses — mais toujours d'ordre strictement scientifique — sont avancées.

Cette hâte à donner des explications basées sur la science ou le simple bon sens témoigne de la formelle répugnance du monde savant pour le côté merveilleux, psychique, extra-scientifique de la *Rhabdomancie*.

Aussi, dans une note présentée hier à l'Académie par M. d'Arsonval, M. Marage, un distingué disciple de Marey, établit que la baguette et le pendule divinatoires ne sont que des « pneumographes », c'est-à-dire des instruments enregistrant les mouvements respiratoires du baguettisant.

Pour le démontrer, il place ses sujets dans la position du sourcier officiant : coudes serrés au corps, baguette maintenue en équilibre instable par les mains, la paume en haut. L'extrémité libre de la baguette décrit alors, avec une forte amplification, le graphique exact des mouvements respiratoires.

M. Marage en conclut que, chez les sourciers — il est lui-même un sourcier fort habile — les poumons sont sensibles à la proximité de l'eau, au point que cette proximité modifie leur fonctionnement. La baguette enregistreuse et multiplicatrice ne sert donc qu'à rendre sensible au sourcier lui-même ces modifications respiratoires.

La conclusion, c'est qu'il ne peut être question de fluide, de rayons spéciaux, etc., mais seulement de la sensibilité extrême de certains organismes.

Fort bien ! Mais le problème ne paraît que déplacé. Ne revient-il pas maintenant à ceci : « Pourquoi le jeu des poumons de M. Marage et de ses collègues est-il influencé par la proximité de l'eau ? »

Et l'on cause beaucoup, depuis peu, des propriétés radioactives des eaux souterraines. — Félix Poli.

Le grand concours des "baguettisants"

Le résultat du grand concours des baguettisants sont désormais connus. *M. Martel* en a fait part à la section d'hydrologie souterraine du ministère de l'Agriculture.

Ces résultats sont remarquablement négatifs. Je dis remarquablement, car non seulement il n'en reste aucune conclusion, ni demi-conclusion relative aux procédés des baguettisants observés, pourtant nombreux et pleins de bonne volonté, mais il est même impossible de dire à quel ordre de phénomènes se rattachent ces procédés.

Sont-ils du domaine de la physique, de la psychologie, de la physiologie ? Sont-ce des manifestations d'ordre extra-scientifique ? C'est encore un mystère.

Il faut dire en terminant que les expériences ont été faites sans aucune rigueur scientifique.

Il nous reste une chance d'être enfin éclairés sur la *Rhabdomancie* et les *Rhabdomanciens*, c'est le rapport prochain de la commission nommée par l'Académie des Sciences. Mais ce n'est qu'une chance !

Le Monument Tricart à Denain

Denain, 7 avril (*De notre correspondant.*) — Hier dimanche a été inauguré au cimetière de Denain le monument élevé à la mémoire du citoyen Tricart, ancien maire socialiste. Notre ami Lefebvre, retenu à Paris au congrès des coopératives, s'était fait représenter à cette cérémonie par ses deux adjoints, les citoyens Deldemme et Delphien. Les musiques et les différentes sociétés locales avaient tenu à participer à l'hommage rendu à celui qui fut un citoyen dévoué et désintéressé.

M. LÉPINE ou le Petit Homme ambitieux

Lépine ne serait plus Lépine, c'est-à-dire un mégalomane-né, si, même descendu des hauteurs de la Tour pointue, il ne cherchait à ramener l'attention publique sur sa sympathique personne.

Il vient de donner à la *Loire républicaine*, qui paraît à Saint-Etienne, une interview que la presse parisienne a recueillie avec une piété touchante.

On y apprend :

1° Que M. Lépine va pouvoir enfin jouir de sa propriété du Forez, où il compte s'installer à partir du 15 juin ;

2° Que M. Lépine « est toujours un assez bon boxeur » ;

3° Que M. Lépine, enfin, nourrit en son par dedans des ambitions parlementaires...

M. Lépine veut être sénateur de la Loire à moins que ce ne soit député de la Seine. Il veut être député de la Seine à moins que ce ne soit sénateur de la Loire. Entre le Luxembourg et le Palais-Bourbon, son vieux cœur balance, et il en avertit ses contemporains.

Les délégués sénatoriaux de la Loire ont montré, il y a dix-huit mois, à M. Lépine, en lui accordant exactement 7 voix, le cas qu'ils font de son génie. L'histoire l'a-t-elle amusé au point qu'il veuille la recommencer ?

Quant au siège de M. Painlevé — c'est en effet celui que guigne M. Lépine — nous sommes avides de le voir s'y attaquer. Une réunion publique où l'ancien préfet de police aurait à s'expliquer devant ces travailleurs parisiens qu'il a fait, à cœur joie, « boxer » pendant vingt ans, ce serait un fameux spectacle... Si M. Lépine veut bien nous l'offrir, il ne « boxera » pas devant des banquettes vides.

Toute la 5e section s'y donnera rendez-vous ! — Am. D.

M. POINCARÉ INAUGURE

Comme nous le disons plus loin, la municipalité de Paris a inauguré hier matin au Palais des beaux-arts l'exposition des œuvres de David et de ses élèves.

M. Poincaré assistait à cette solennité.

Des discours ont été prononcés par MM. Galli, président du Conseil municipal, Delanney, préfet de la Seine, et Deville, président de la commission des beaux-arts de la ville.

M. Léon Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, a félicité la ville de Paris de son initiative.

Puis, sous la conduite de l'inévitable Mollard, le président Poincaré et ses hôtes ont visité les salles d'exposition.

A 11 heures, la visite était terminée.

Audacieux Cambriolage

Une rentière ligotée, bâillonnée et dévalisée

Tours, 7 avril. — (*De notre correspondant particulier.*) — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers deux heures, Mme veuve Renard, âgée de 83 ans, qui habite seule un pavillon, au numéro 155 de la rue de Paris, entendit du bruit.

Imprudente, elle ouvrit sa porte. Violemment deux individus se jetèrent sur elle. Ils la terrassèrent et, afin de l'empêcher de crier, la bâillonnèrent brutalement.

Après l'avoir ligotée, ils l'attachèrent à un canapé, lui couvrant le visage. Ils fouillèrent les meubles et prirent la fuite en emportant 1.500 francs et des titres au porteur. Ce sont des voisins qui, ce matin en rentrant chez Mme Renard, la trouvèrent encore liée au canapé et plus morte que vive.

Le parquet enquête et la police mobile a commencé ses investigations.

Le Régime de la Camisole de force

IL A ÉTÉ ÉTABLI PAR L'EMPIRE

Depuis il était tombé en désuétude

Lorsqu'on apprit que Callemin, Soudy, Monier et Dieudonné avaient été mis au régime de la camisole de force, il y eut, quel que soit le peu de sympathie qu'inspirent les bandits, une profonde surprise dans le public. Et quand hier on sut que Dieudonné qui, lui, peut tout au moins bénéficier d'une procédure en revision, voulait se laisser mourir de faim, cela causa une vive émotion.

Depuis, dans la rue, dans les autobus, le Métro, les trains de ceinture, à table, au restaurant ou à la maison, chacun y va de son explication au sujet de ce régime de la camisole de force. On a même publié dans les journaux des explications si fantaisistes que nous avons voulu renseigner exactement nos lecteurs.

Le régime du condamné à mort

Et tout d'abord quelle est la situation du condamné à mort ? Quel est le régime pénitentiaire auquel il est soumis ?

A vrai dire, il n'y en a aucun. Si vous ouvrez les codes vous ne trouvez à cet égard aucune loi, aucun décret.

Et dans le répertoire de droit de Fuzier et Hermann, on trouve, au mot « Régime pénitentiaire » l'explication suivante de cette singularité :

Les condamnés à mort ne sont assujettis à aucun *régime pénal* jusqu'à leur exécution. Ils ne sont jusqu'à ce moment qu'*accusés* puisque rigoureusement l'exécution devrait avoir lieu dans les 24 heures qui suivent le moment où la condamnation est devenue irrévocable, ainsi que le prescrit l'article 375 du Code d'instruction criminelle. Si cette exécution est retardée par suite de l'examen du recours en grâce, cela ne change en rien la situation du condamné.

Et ainsi, considérant les condamnés à mort comme de simples *accusés*, il est de coutume dans la prison d'être très large avec eux et de leur permettre des douceurs de nourriture, voire de recevoir un peu plus souvent les visites qu'autorisent les règlements.

La camisole de force instituée par l'Empire

Cependant il peut arriver que le condamné mette lui-même fin à ses jours en profitant d'un moment d'inattention de ses gardiens.

Nous pourrions répondre que dans ce cas « justice serait faite » et qu'il n'est pas tout à fait nécessaire, pour que l'opinion publique qui exige la peine capitale ait satisfaction, que le bourreau ait lui-même pris part à la funèbre besogne.

Mais ce raisonnement est trop simpliste et trop de bon sens pour être admis par l'administration. Chargée de remettre au bourreau un homme vivant pour qu'il le mette à mort, elle tient à veiller avec un soin jaloux sur sa santé et sur sa vie.

Et c'est à l'Empire, celui de Napoléon III, que nous devons le régime de la camisole de force.

Un grand nombre de suicides s'étaient, paraît-il, produits dans les prisons, vers 1864, et le 12 *avril* 1866, M. Lavalette, ministre de l'intérieur, adressait aux préfets une instruction dans laquelle il prescrivait la camisole de force.

Pour les condamnés à la peine capitale, dit-il, on prendra les précautions le plus généralement adoptées, c'est-à-dire que : 1° on les revêtira, *aussitôt après leur condamnation, d'une camisole de force* ; 2° on les fera surveiller de jour et de nuit soit par des gardiens en les relevant tour à tour, soit par des fonctionnaires ou des agents de police, requis par le directeur ou le gardien-chef.

Et par une sorte d'ironie macabre digne de l'état d'esprit de l'époque, M. Lavalette ajoutait :

Quand le dégoût de l'existence, la crainte du châtiment, ou quelque crise morale viennent altérer chez le condamné, ou dominer en lui, les instincts conservateurs de la vie, il est bon qu'il trouve, dans les entretiens avec les personnes placées près de lui par la vigilance de la loi, la force de se soustraire à de coupables tentations. L'intervention du gardien-chef, du directeur, de l'aumônier, du médecin doit être régulière et constante. Rien ne saurait mieux que leur influence et leurs exhortations combattre les inspirations de la solitude et du désespoir.

C'est ainsi qu'on doit conserver au bourreau une proie bien nourrie et bien saine, afin que le supplice soit plus horrible !

Qu'est-ce que la camisole de force ?

Depuis 1866 on n'avait pas usé de la camisole de force vis-à-vis des condamnés. En quoi consiste-t-elle ? J'ai voulu le savoir et j'ai appris que c'est identiquement celle dont on revêt dans les asiles les « fous furieux ».

Figurez-vous un veston très étroit, comme les vestes d'escrimeurs : à la tête un col de cuir où est fixé le lacet par où se ferme, dans le dos, la camisole.

Le vêtement a des manches, mais fermées aux extrémités en forme de sac. A l'une est fixée une courroie, à l'autre une boucle et ainsi les bras sont ramenés en croix.

Mais comment le prisonnier se nourrit-il dans ces conditions ? Il semble qu'on doive lui donner la becquée ! Rassurez-vous. On enlève à ce moment la camisole et on ne la remet qu'après.

Et c'est ainsi que ce régime n'apparaît que comme un régime de torture inutile, puisque, d'une part, le condamné peut se cogner la tête contre le mur et se tuer, ou bien profiter de ses repas pour exécuter ses sinistres projets. Aussi après la protestation des avocats, les condamnés à mort ont-ils été soustraits à ce « régime impérial » ridicule et odieux et sont-ils maintenant simplement surveillés.

Il paraît cependant qu'on a fait appel pour cette mission, non à des gardiens, mais à des agents de la Sûreté, de ceux qui sont les élèves de M. Guichard et, si je suis bien renseigné, des scènes pénibles se passent, paraît-il, entre les condamnés et leurs gardiens. Des injures, des quolibets sont échangés ! Ces hommes vont mourir. Si on doit les exécuter, qu'on les surveille, qu'on leur applique les règlements, mais qu'on n'use pas à leur égard de procédés de cruauté raffinée.

Jules Uhry.

INFORMATIONS POLITIQUES

M. Joseph Thierry en voyage

M. Joseph Thierry, ministre des travaux publics, a quitté Paris hier soir, pour Marseille d'où il partira demain à destination d'Alger, où il doit représenter le gouvernement à l'exposition de mécoculture.

Il profitera de son séjour en Algérie pour étudier avec le gouverneur général les principales questions intéressant son ministère, en particulier celles qui concernent les mines et les chemins de fer (lisez : celles qui concernent l'Ouenza). Il gagnera ensuite Tunis où il s'embarquera, le 18 avril, sur le « Carthage », à destination de Marseille.

Dans les postes

Le Conseil des directeurs de l'administration des P. T. T. s'est réuni hier matin, sous la présidence de M. Massé, ministre du commerce.

Il s'est occupé des moyens de remédier à l'insuffisance du personnel des services d'exploitation dans l'administration centrale, d'une part, et à l'insalubrité de certains locaux affectés à ces services, d'autre part.

Le conseil a, de plus, commencé l'examen du projet de conventions à conclure pour l'organisation des P. T. T. au Maroc.

APRÈS LA PRISE D'ANDRINOPLE

Les Bulgares triomphent sur un charnier

HORRIBLES VISIONS DE FAMINE

« L'îlot de la Terreur ». C'est sous ce titre tragique que notre confrère, M. Ludovic Naudeau, décrit, dans le dernier numéro du *Journal*, les scènes horrifiantes qu'il vient de voir à Andrinople, au lendemain de la victoire bulgaro-serbe que les feuilles chauvines ont exaltée. Son récit abonde en lugubres visions, qui peignent les atrocités de la guerre et marquent tout ce qu'elle laisse, après elle, « d'immonde et de révoltant ».

L'îlot que notre confrère a qualifié est formé par les deux bras de la rivière Toundja, qui encercle des terres marécageuses. Il est relié au reste de la ville d'Andrinople par deux ponts. C'est là qu'est situé le campement des « intransportables, des moribonds et des morts ». Ce n'est plus qu'un effroyable charnier, où le choléra a reparu. Voici ce que notre confrère y a vu. Nous le citons :

La terre de l'îlot avait la couleur de l'ocre, et l'on en sentait monter des puanteurs cruelles, des miasmes léthifères. De grands arbres au fût droit et massif, de grands arbres dont l'écorce avait été arrachée jusqu'à une hauteur de trois mètres, semblaient d'étranges cippes funéraires. Là-bas, accroupies sur une grève de boue, des formes vagues essayaient de laver dans les eaux jaunes de la Toundja la putridité de leurs hardes. La ville entière, qui s'étageait au lointain, formait le fond de ce décor terrible. Un grand vol de corbeaux au-dessus de nous mêlait ses croassements aux râles des mourants. Dans d'autres parties de ce cimetière, il y avait des campements d'hommes dont l'état avait paru simplement suspect. C'étaient des malingres, des égrotants, des fiévreux dont on s'était simplement méfié par peur des contagions, et qu'on avait par précaution laissés sur l'îlot mortel. Ceux-là essayaient de résister encore ; ils allumaient des feux de brindilles et s'efforçaient, pour suppléer aux abris qui leur manquaient, de se construire des huttes en branchages. Ils lançaient vers le coin des agonisants des regards obliques, et l'instinct de la conservation les poussait à se serrer les uns contre les autres, en de grands cercles, autour de la flamme purificatrice. Des prisonniers ramassaient cent vingt cadavres, les cadavres d'êtres que, la veille encore, j'avais vus respirant. C'est la moisson de chaque aurore depuis le 26 mars. Des prisonniers turcs, transformés en fossoyeurs, creusaient hâtivement de vastes tombes, où l'on eût dit qu'ils dussent s'abattre eux-mêmes avant la fin de leur tâche.

L'enfer de la faim

La vision de la faim est plus terrible encore. La plupart des captifs, écrit notre confrère, succombent simplement « à la misère physiologique, à l'épuisement extrême, aux nuits atroces passées en plein air dans les brumes mortifères qui furent, pendant plusieurs journées, leur seule nourriture ».

L'organisation turque s'est trouvée « disloquée, détruite » par la défaite. Les vainqueurs furent dans l'impossibilité « d'improviser un plan de ravitaillement qui pût satisfaire aux besoins de soixante mille prisonniers », dont un grand nombre sont en proie à toutes les affres de la faim. Lisez cette notation dantesque :

C'est vraiment l'îlot de la terreur. *Et si vous voulez maintenant savoir pourquoi les grands platanes qui le couvrent sont tous écorchés, oui, dépouillés, dénudés de leur écorce jusqu'à une hauteur de trois mètres, c'est que les prisonniers, pendant plusieurs jours après la reddition, se sont nourris de cette grume, de cette substance relativement molle et moite, faute de toute autre matière comestible.*

Voici une autre notation qui complète l'horreur qui se dégage de la précédente :

Les autorités bulgares ont distribué en ville soixante mille pains. J'ai vu toute une foule turque se précipiter au seuil des édifices bulgares. J'ai vu des vieillards renversés. J'ai vu des femmes qui portaient des enfants dans leurs bras foulées aux pieds. *C'était une ruée sauvage, un déchaînement de bêtes affamées*, cohue bariolée, couverte de haillons sordides et splendides sous le grand soleil qui faisait éclater la rutilance de tant de couleurs ardentes.

M. Ludovic Naudeau a plusieurs fois manifesté sa sympathie aux peuples des Balkans en lutte contre la Turquie. On ne peut donc lui faire le reproche d'avoir exagéré la description de ses visions d'épouvante. Il dit la vérité. Et toute l'effrayante réalité qu'il nous décrit met en lumière les rivalités et les égoïsmes des grands peuples qui n'ont pu empêcher la « stupide horreur de ces égorgements ».

UN DRAME A L'HOTEL

Deux cadavres dans une chambre

Dans la soirée d'avant-hier dimanche, vers onze heures et demie, un homme et une femme se présentaient à l'hôtel de la Chapelle, 24, place de la Chapelle, et demandaient une chambre pour la nuit.

L'homme paraissait en proie à une certaine agitation et sa compagne manifestait quelque inquiétude. Le garçon d'hôtel leur donna une chambre au deuxième étage.

Il y avait à peine quelques instants que le couple était rentré, lorsqu'on entendit le bruit d'une discussion animée entre les deux personnages. Comme la querelle prenait un caractère assez violent, l'un des garçons de l'hôtel monta les escaliers avec l'intention d'intervenir entre les deux clients. Mais au moment où il gravissait les dernières marches, le silence se fit dans la chambre.

Jugeant qu'il était inutile d'aller plus loin, le garçon redescendit.

Vers trois heures, des locataires de l'hôtel, qui occupaient les chambres voisines de celle où se trouvait le couple, entendirent le bruit de trois détonations.

Comme on use assez fréquemment du revolver la nuit, dans le quartier, ils crurent qu'il s'agissait d'une fusillade entre apaches.

Le matin, vers onze heures, le garçon surpris de ne pas avoir vu redescendre les deux clients alla frapper à la porte de la chambre. Personne ne répondit. Le garçon, étonné, et se rappelant la discussion entendue la veille, eut le pressentiment qu'un drame s'était accompli dans la nuit. Et ses inquiétudes s'accrurent lorsqu'il eut aperçu, au-dessous de la porte, un filet de sang coagulé.

Le patron de l'hôtel fut prévenu aussitôt. Avec le garçon qui avait loué la chambre il pénétra dans la pièce.

A terre, la tempe et la mâchoire trouées d'une balle de revolver gisait le cadavre de la femme entièrement dépouillée de ses vêtements. Sur le lit l'homme était étendu portant à la tête une profonde blessure.

En procédant aux constatations, le commissaire de police parvint à établir l'identité des deux victimes. L'homme s'appelait Henri Marin, il était âgé de 28 ans, et demeurait 85, rue de Paris, à Puteaux, où il exerçait la profession de mécanicien-charpentier.

La femme, une « professionnelle » connue dans le quartier, était originaire de Quéven, dans le Morbihan ; elle se nommait Marie Guyoniarels, et était âgée de 18 ans.

Dans un réticule posé sur la table on trouva trente-deux francs.

Par contre, dans les vêtements de Marin il n'y avait pas la moindre somme d'argent.

On suppose que la première discussion qui fut entendue par le garçon d'hôtel avait été motivée par les demandes d'argent adressées par la femme. Mais la seconde, qui finit si tragiquement, aurait éclaté à la suite de reproches formulés par le compagnon de Marie Guyoniarels.

Les deux cadavres ont été envoyés à la Morgue.

APRÈS LE DERNIER VERRE

L'ivrogne s'est-il tué accidentellement ou l'a-t-on aidé à tomber par la fenêtre ?

Hier matin, vers deux heures, un homme dégringolait d'une fenêtre de l'hôtel meublé sis au numéro 32 de l'étroite rue Volta, dans le quartier des Arts-et-Métiers ; des passants accoururent ; l'homme était mort, le crâne brisé.

M. Pals, commissaire de police, prévenu, opérait une perquisition immédiate. Dans la chambre de la fenêtre de laquelle le malheureux était tombé, le magistrat trouva trois hommes tellement ivres qu'aucune des questions qu'il leur posa ne reçut de réponse convenable.

Alors il fit emmener les trois ivrognes au poste.

Hier matin, quand ils eurent cuvé leur ivresse immonde, M. Pals les interrogea à nouveau.

Par eux, il sut que le mort était un « ami », nommé Louis Ganneval, âgé de 51 ans, et domicilié, 32, rue Tiquetonne. Ils l'avaient rencontré la veille, dans un bar ; avec lui, ils avaient « visité » un bistro après l'autre ; puis l'un d'eux proposa de monter vider le « dernier verre » dans sa chambre, rue Volta. Ganneval était terriblement ivre, excité par l'alcool ; il s'approcha de la fenêtre ; il se pencha ; il tomba... car il avait perdu toute notion de l'équilibre.

Tout cela est fort possible étant donné l'état dans lequel s'étaient mis les quatre malheureux. Cependant, M. Pals, désirant d'autres certitudes que des dépositions d'ivrognes mal remis, sans arrêter les trois « amis » du malheureux Ganneval, les a priés de se tenir à la disposition de la justice en attendant que l'enquête soit terminée.

LA DEMANDE EN REVISION de Dieudonné

UN FAIT NOUVEAU

On sait qu'en outre des aveux et des lettres de Callemin la demande en revision du procès, qu'a formulée Dieudonné, est basée sur le témoignage d'un avocat à la cour d'appel, Me Daubannay, qui affirme avoir entendu, à la cour d'assises, deux personnes appartenant au haut personnel de la Société Générale déclarer que les dépositions de Peemans étaient fausses.

M. le procureur général Fabre mis au courant de ce fait par les journaux, et qui se documente en vue du rapport que pourra lui demander M. le garde des sceaux, a fait appeler, hier, Me Daubannay et a longuement conversé avec lui.

D'autre part, Me de Moro-Giafferi, avocat de Dieudonné, a reçu, hier, la lettre suivante :

Paris, le 6 avril 1913.

Maître de Moro-Giafferi,

D'après la déposition de M. Peemans et les articles parus dans les journaux, je ne puis m'empêcher de vous faire savoir les paroles que M. Peemans, employé à la Société Générale, a tenues chez moi, huit jours après la tentative d'assassinat du garçon de recettes, M. Caby. Il nous a dit et certifié qu'il lui serait impossible de reconnaître aucun des individus qui avaient tiré sur eux : se voyant menacé, il a mis son bras devant ses yeux, tout en courant vers la Société Générale, pour chercher du renfort. Voici ses paroles textuelles que je vous affirme ; si vous jugez que ma lettre vous soit utile, je vous prie d'en disposer et suis, en même temps, tout à votre disposition.

Veuillez agréer, etc.

(signé) : Desbrosses,

Propriétaire, 197, *rue Championnet.*

Ce document a été joint au dossier formé par l'avocat en faveur de la demande en revision du procès de son client.

LE BONHEUR DU FOYER

Voulez-vous, ô ménagères, que votre mari rentre le soir directement à la maison ? Tenez prêt pour son retour un verre de Byrrh, et tout le monde prendra l'apéritif en famille. Vous serez sûres ainsi que le père n'absorbera qu'un produit sain, qui, après le dur labeur du jour, lui donnera des forces nouvelles dans sa lutte pour votre vie à tous.

A L'INSTRUCTION

Banquier arrêté

M. Benezech a procédé, hier, à l'arrestation d'un banquier, Emile Niederlander, 29 ans, directeur de l'Anglo-Européen Bank, 41, rue de la Chaussée-d'Antin.

Cette banque avait une succursale à Londres, 201, Salisbury House.

Elle avait été fondée au capital de dix millions.

On a procédé, hier, à une minutieuse perquisition, au siège de la banque. Les coffres étaient vides et on n'a rien trouvé. On a dû se borner à saisir une volumineuse correspondance. Les scellés ont été apposés et le personnel congédié.

Niederlander, qui habitait avec sa belle-mère, 2, rue de Vanves, sera poursuivi pour escroqueries et abus de confiance. Il a été écroué à la Santé.

Jourdan devant le Conseil de guerre

Pierre Jourdan, condamné à dix-huit mois de prison par la cour d'assises de la Seine, le 27 février, pour recel de malfaiteurs, doit comparaître, jeudi, devant le deuxième conseil de guerre de Paris.

On sait que Jourdan est actuellement détenu à la prison du Cherche-Midi. Il sera défendu par Me Emile Michon.

Pour protéger les Jaunes

Un ouvrier du nom de « Max » se promenait en juin dernier et voyant les grandes affiches de la Bourse Libre du Travail, commit la gaminerie d'enlever les timbres apposés sur ces affiches. Il fut arrêté et poursuivi, ô horreur, pour vol.

Malgré la plaidoirie de Laval, le tribunal l'a condamné à quinze jours de prison. C'est dur !